



Commune de
CORBELIN

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Arrêté n° 2025-250-VO

Le Maire,

VU la demande en date du **19 novembre 2025** par laquelle **ERT TECHNOLOGIES** et ses sous-traitants domiciliée au 255 rue de Chatagnon – 38430 Moirans ;

Demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public :
Tirage et raccordement de la fibre optique ;

Toute la commune de Corbelin ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative au droit des libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU l'état des lieux ;

VU l'arrêté n°2024-254-VO en date du 04 décembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1. La validité de l'arrêté n°2024-254-VO autorisant le bénéficiaire à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : tirage et raccordement de la fibre optique est prorogée de 180 jours, soit jusqu'au 1^{er} juin 2026.

Les autres dispositions des articles de l'arrêté n°2024-254-VO en date du 04 décembre 2024 sont inchangées.

ARTICLE 2. M. le commandant de gendarmerie de Les Avenières, M. le responsable des services techniques, chacun en ce qui le concerne sont informés, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Corbelin, le 26 novembre 2025

Le Maire,

Frédéric GEHIN



DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution

La Commune de Corbelin pour classement

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.